



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 03 avril 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h56

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; QUETE Gérard ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B :
C.C.L.L :
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ;
Mandataires : GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; FAIVRE Sarah ;

Objet : Acquisition du terrain d'emprise : déchetterie d'Arc et Senans

ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE : DECHETTERIE D'ARC ET SENANS

Rapporteur : Monsieur Pierre DAUDEY, Conseiller Syndical Délégué

PREAMBULE

Le principe d'acquérir le terrain d'emprise actuelle de la déchetterie d'Arc-et-Senans a été acté par une délibération du Comité Syndical en date du 17 octobre 2017.

Or, après réception du document d'arpentage et du DMPC final, il s'avère que les références cadastrales ont évolué (voir annexes).

Il convient donc de modifier ces éléments et acter cette acquisition dans une nouvelle délibération.

PRESENTATION

La déchetterie d'Arc-et-Senans a été construite sur un terrain mis à disposition par la commune d'Arc-et-Senans.

Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il convient désormais d'acquérir la parcelle de l'actuelle déchetterie.

L'emprise actuelle de la déchetterie d'Arc-et-Senans s'étend sur deux parcelles situées en section A, au lieu-dit « Canton d'Aval », sur la parcelle n°912 et 951, pour des surfaces unitaires respectives de 2 038 m² et 599 m², soit une surface totale de 2 637 m².

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, le SYBERT a saisi les domaines ; la valeur est estimée à 8 € / m², hors taxe et droits d'enregistrement.

Le prix de la parcelle est donc estimé à 21 096 € HT, hors droits d'enregistrement.

Les crédits ont été ouverts au budget 2018 et feront l'objet d'un engagement, le cas échéant, sur la base de la présente estimation.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **l'acquisition des parcelles appartenant à la Commune d'Arc-et-Senans, sous références cadastrales section A-n°912 et n° 951, de surface unitaire respective de 2 038 m² et 599 m², de surface totale de 2 637 m², situées au lieu-dit « Canton d'Aval » sur la commune d'Arc-et-Senans, pour un montant de 21 096 € HT, hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire ;**
- **la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **l'autorisation à donner à Madame la Présidente ou son représentant pour signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2018



Contrôle de légalité